

Les châteaux et le bourg de Granges

Louis BLONDEL

Situation

Barrant le centre de la vallée du Rhône entre Sierre et Sion, les châteaux de Granges occupaient une situation très forte, permettant de surveiller et de contrôler le passage de la grande route du Valais au pied du mont de Lens. Comme pour les châteaux de Sierre, les premiers dynastes de Granges ont établi leurs forts sur les monticules qui s'élevaient dans la plaine, derniers vestiges des éboulements préhistoriques rongés par les eaux du Rhône. Ces monts de gravier et de sable supportant des gros blocs de rocher parsèment encore cette partie de la vallée.

A Granges, ces hauteurs aux pentes abruptes, élevées de 50 mètres au-dessus du niveau moyen de la plaine, dessinent un demi-arc de cercle du sud au nord-ouest. Le point culminant au sud, en *A* (fig. 2), supportait le château principal (555,3). La crête s'abaisse progressivement pour remonter au point *F* à son extrémité nord. Un col, où est située l'église St-Etienne, sépare cette sommité *F* d'une dernière hauteur en forme de cône (en *H*) au couchant, emplacement d'un autre château. Le bourg s'est abrité à l'intérieur de l'arc de cercle dessiné par ces collines.

Au cours des siècles, à la suite des guerres et surtout des inondations, à cause des marais insalubres, cette localité a perdu son importance; aujourd'hui elle renaît lentement grâce au développement de l'agriculture. Cet aspect de délaissement, de pauvreté d'un bourg autrefois florissant, a frappé tous les visiteurs et l'on a peine à se représenter sa réelle importance au moyen âge. Les ruines des châteaux sont conservées du côté sud, mais la tour que nous avons encore vue dans le milieu du promontoire oriental a été stupidement démolie. Il ne subsiste que quelques murs de soutènement du château au nord-ouest vers l'entrée du village. L'église romane a fait place à un édifice néo-gothique sans intérêt. Enfin, à l'angle occidental du bourg, on voit toujours l'ancienne maison des châtelains des nobles Tavelli, plus tard de la ville de Sion.

Pour comprendre le rôle qu'a joué Granges, il faut se reporter à un état des lieux très différent de celui d'aujourd'hui (fig. 1). En 1820, le doyen Bridel écrivait : « Granges était jadis une petite ville fermée de murs et protégée par trois châteaux [en réalité quatre] dont les ruines présentent un aspect singulièrement pittoresque. Quand le Rhône est haut, ce village est dans une île qui le rend fort malsain... »¹. Au cours des siècles, le Rhône a divagué dans toute la plaine et le bourg était plusieurs mois par an entouré des bras du fleuve ou de marécages qui rendaient son accès difficile. Les anciennes cartes indiquent ces bras du Rhône formant de nombreuses îles. Pendant tout le moyen âge, le parcours principal du fleuve passait au sud du bourg, Réchy et Grône étant sur la rive opposée ; mais des lits secondaires ont toujours existé au pied du mont de Lens. A la suite d'une grave inondation en 1695, les digues s'étant rompues au-dessus « des Devens », vers Sierre, le Rhône abandonnant son lit principal a fait irruption dans les chenaux contre le mont de Lens. Depuis lors, à la suite d'endigements construits dès 1844 par Thomas Nodler, le Rhône s'est stabilisé sur ce versant de la vallée, non loin de la route principale². La carte Dufour de 1844 indique le fleuve mal endigué sur ce nouveau tracé, avec les anciennes voies conduisant à Granges.

Depuis la construction du chemin de fer en 1868 les voies d'accès ont subi des modifications importantes. La grande route du Valais, rectifiée à maintes reprises, suivait comme de nos jours le pied du mont de Lens, après avoir traversé, en venant de Sion, le pont de la Rière (Lienne) à St-Léonard. Mais on ne parvenait à Granges que par un chemin coupé de ponts, situé 500 mètres à l'est de l'avenue actuelle de la gare. Le départ de cette voie descendant sur le pont du Rhône s'ouvrait à peu près en face de la route moderne montant à Lens. Une fois le pont traversé, la route, qui existe encore en partie, aboutissait à l'angle nord de la colline de Granges, puis contournant la position arrivait à la porte de la Barre, construite dans l'axe actuel de l'avenue de la gare. Mais on pouvait, sans entrer dans le bourg, continuer le chemin longeant à l'orient la colline des châteaux, pour se diriger sur le pont du Rhône médiéval conduisant à Grône ou à Chalais. Tous ces ponts en bois étaient souvent emportés par les crues du fleuve.

¹ Ph. Bridel, *Essai statistique sur le canton du Valais*, Zurich, 1820, p. 131. Cf. aussi S. Furrer, *Geschichte, Statistik und Urkunden-Sammlung über Wallis*, t. 2, 1852, p. 117 ; A.-J. de Rivaz, *Opera historica* (Manuscrits aux Arch. cant., à Sion, fonds de Rivaz), t. 8, pp. 384-390 ; H. Schiner, *Description du département du Simplon*, Sion, 1812, p. 314.

² J.-E. Tamini et L. Quaglia, *Châtellenie de Granges, Lens, Grône, St-Léonard avec Chalais et Chippis*, St-Maurice, 1942, pp. 37 et suiv., 68, etc. — Cf. aussi *Dictionnaire géographique suisse*, art. *Rhône*.

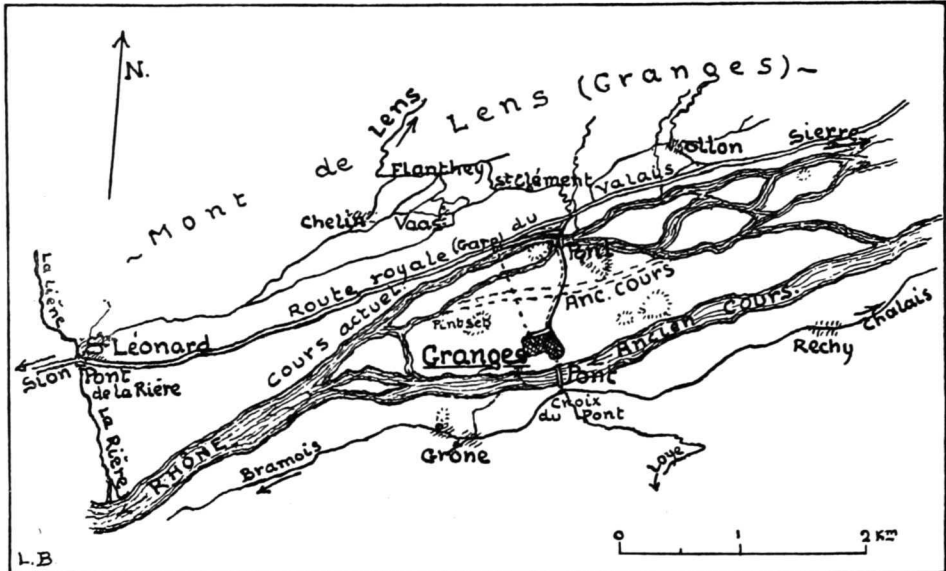


Fig. 1. — Plan de situation de Granges avant la correction du Rhône.

Le trafic sur la grande route du Valais et sur l'embranchement menant à Granges relevait des droits régaliens de l'évêque, avec la perception de péages sur les marchandises. L'évêque affermais les soutes et les péages à des seigneurs féodaux ou à des particuliers, auxquels il les remettait en fief contre l'obligation d'entretenir les chaussées. Chacun avait un secteur déterminé. Les nobles de Saillon tenaient au XIV^e siècle, semble-t-il, celui du pont de la Rière qui, de tout temps, a formé une limite importante, d'abord entre la baronnie de Sion et la châtellenie de Granges. et, dès le XV^e siècle, entre les dizains de Sion et de Sierre³. Du pont de la Rière, la voie jusqu'à Granges était inféodée en 1256 à Albert Charpentier, avec obligation d'entretenir les ponts; ce même Charpentier tenait le péage du secteur de la Morge à Sion et de Sion à St-Léonard. En 1271, l'évêque remet en fief à Pierre Leoni de Granges le péage de la châtellenie de Granges, soit la partie supérieure de la route, qui va de ce bourg par « les prés de Granges », à charge de l'entretenir sauf en cas de grave inondation. La communauté de Granges déclare en 1339 tenir de l'évêque un droit de péage. Mais en 1383 l'évêque Edouard de Savoie reconnaît à Jeanne d'Anniviers, veuve de Jacques

³ Tamini et Quaglia, *op. cit.*, p. 175.

Tavelli, des droits semblables sur Granges ⁴. Une autre souste avec péage se trouvait à « Pra Falcon », au pont de Sierre.

Les inféodations pour ces péages changeaient fréquemment, mais elles font apparaître les difficultés que les marchands rencontraient sur leur route. Jusqu'au XIXe siècle ce sera le seul moyen utilisé pour entretenir les chaussées et les ponts.

A l'origine, la seigneurie et châteltenie de Granges embrassait un territoire assez considérable comprenant les communes actuelles de Grône, de Lens, de St-Léonard; soit sur la rive droite, de la potence de Sierre au-dessus de Noës jusqu'à la Rière, et sur l'autre rive, du torrent de la Réchy à la Putta-Fontana, localité en face de St-Léonard. Mais en plus de la châteltenie, ces seigneurs ont eu à l'origine encore d'autres possessions féodales, à Sierre, dans le Val d'Anniviers, à Mörel, à Conthey, etc...

Les châteaux de Granges

Nous commencerons par la description des châteaux occupant les collines au-dessus du bourg.

L'origine du château principal se confond avec celle des comtes de Granges, les plus anciens comtes du Valais, les seuls à l'origine qui portèrent ce titre avec l'évêque de Sion. Ils sont mentionnés à partir du début du XIe siècle, un rôle de censitaires du chapitre nomme la comtesse de Granges et son fils *Uldricus comes* ⁵. On a fait de nombreuses suppositions au sujet de ce comte Uldric, car on en rencontre plusieurs à cette époque. Mais il ne semble pas qu'on puisse, ainsi que la plupart des historiens l'ont fait, l'identifier avec Uldric de Lenzbourg, ni avec Uldric, fils de Seliger. Comme le proposent les rédacteurs de l'*Armorial valaisan*, il faut probablement reconnaître ici un Ulrich de la famille des Rodolphiens, branche des comtes de Nyon, oncle de l'évêque Aymon de Savoie ⁶. On sait en tout cas qu'il était l'oncle de cet évêque. La situation prépondérante de cette famille apparentée aux rois de Bourgogne expliquerait l'importance de leurs possessions et leur titre comtal. L'énigmatique Vuitger le Gros, seigneur de la région de Sierre et du Val d'Anniviers, dont l'évêque Aymon devint aussi l'héritier, appartiendrait à la même famille.

⁴ Pour ces péages, voir Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* (dans *Mém. et Doc. publ. p. la Soc. d'Histoire de la Suisse romande*, t. 29 à 33, et 37 à 39) (cité = *Doc.*), Nos 2171, 781, 1744, 2364.

⁵ Gremaud, *Chartes sédunoises* (dans *Mém. et doc.*, t. 18) (cité = *Ch. S.*), No 8.

⁶ *Armorial Valaisan*, Zurich, 1946, art. de Granges, pp. 114-115.

On constate d'étroites relations familiales entre les de Granges, de Bex, d'Ayent, dont les la Tour-Châtillon seront les héritiers. Pendant tout le XIII^e siècle et le début du siècle suivant, les dynastes de Granges continuent à posséder le château, jusqu'à Boson, évêque de Sion, probablement dernier descendant de la branche aînée, qui meurt en 1243. Déjà avant sa mort, il avait en 1241 fait don à l'église de Sion de son fief de Granges en réservant la possession à ses héritiers⁷. Ce don de la supériorité féodale à l'église de Sion nous prouve que ce fief était un alleu ne relevant ni de l'évêché ni de la Savoie. C'était sans doute une terre dépendant directement de l'empire, comme Châtillon aux de la Tour.

Le fief avec son domaine resta entre les mains des héritiers de l'évêque Boson. Sa sœur Berthe, ayant épousé Nantelme d'Ayent, ses enfants obtiennent en 1243 les deux tiers de l'héritage, le dernier tiers revenant à Guillaume d'Anniviers par sa femme Agnès, très probablement nièce de Boson. A partir de ce moment commence l'indivision de la seigneurie de Granges, avec ses partages compliqués de droits et de possessions⁸. L'église de Sion, soit la mense épiscopale, conservera dès lors la suzeraineté sur ce fief.

En 1244, l'évêque de Sion, Henri, donne en augmentation de fief à Guillaume d'Anniviers certains chosaux sur la « poipe » (*poipia castri*) du château, l'évêque se réservant le droit de disposer de ces constructions. A la même date, il y eut un accord entre l'évêque et les frères Pierre et Guillaume de la Tour au sujet de l'héritage de Louis et Guillaume « Calonis » de Granges, certainement une autre branche des de Granges; ce fief est remis à l'évêque. Cet héritage comprenait les biens féodaux d'Henri Albi de Granges, de feu Wilhelme d'Anniviers et de Wullielme de Chalet (Chalais)⁹. C'est à partir de ce moment qu'on voit la puissante famille de la Tour prendre pied à Granges; elle était du reste apparentée aux d'Ayent.

Depuis lors l'entremêlement des fiefs devient très compliqué et les collines de Granges avec leurs châteaux sont réparties entre plusieurs familles seigneuriales, qui toutes à l'origine étaient héritières des comtes de Granges. Pour plus de clarté nous les décrirons en situant les diverses possessions sur les hauteurs entourant le bourg fortifié:

1) Le château principal avec sa « poipe » (butte) et ses dépendances (fig. 2 A et B), occupant la hauteur la plus élevée au sud, parvient, nous l'avons vu, après la mort de Boson, pour les deux tiers aux Ayent et

⁷ Doc. 463.

⁸ Doc. 472, 474.

⁹ Doc. 476, 477.

pour un tiers à Guillaume d'Anniviers. Cette indivision durera jusqu'à Jacques II d'Anniviers (mort en 1344) qui, ayant épousé Marguerite d'Ayent, réunira entre ses mains ce fief jusqu'alors partagé. De ce mariage naîtront deux filles, Béatrice, qui épouse vers 1355-1360 Jacques de Challant, et Jeanne, femme de Jacques Tavelli, à qui elle apportera la seigneurie de Granges. A la suite d'un arrangement entre les deux sœurs, survenu en 1362, Jacques Tavelli conservera Vercorin et le château de Granges, Béatrice de Challant recevra la Bâtie de Granges dont nous parlerons plus loin¹⁰. A partir de cette date, le château principal restera la possession des Tavelli.

2) Au nord de ce château, dans une situation moins dominante, s'élevait jusqu'en 1910 une forte tour carrée (C) appelée la « tour commune ». Elle était ainsi dénommée parce qu'elle relevait en commun de deux seigneuries différentes qui se la partageaient. Ces seigneurs étaient les la Tour-Morestel et les Montjovet. Mais chacun de ces propriétaires avait à côté de la tour une maison forte avec habitation, qu'il détenait personnellement : au sud, en D, celle des la Tour-Morestel ; au nord, en E, celle des Montjovet.

3) Les la Tour-Morestel sont une branche de l'importante famille des la Tour-Châtillon. Ils détenaient ce fief de l'évêque et sont surtout connus comme vidomnes de Bagnes. En 1226, Chabert et Aymon de la Tour-Morestel reconnaissent à l'évêque tout ce qu'ils possèdent dans le château et district de Granges¹¹. Leur maison (D) est citée dans plusieurs actes et restera en leur possession jusqu'au XIV^e siècle, mais ils habitaient principalement dans leur maison de Grône. Guillaume de Morestel, qui teste en 1334 dans sa maison de Granges, donne le tiers de tous ses biens à ses fils Jean et Perrod ; ce Perrod qui teste en 1366 n'eut que deux filles. De Perrod Morestel, ces biens de Granges revinrent à Richard, fils de Louis Vineis, en 1377 à Philippe de Poypon, puis à Jacques Tavelli en 1383. En 1410, il y eut un accord entre l'évêque et Jeanne d'Anniviers, veuve de Jacques Tavelli, au sujet de ces biens acquis de Philippe de Poypon¹². Nous avons vu précédemment que, par les d'Ayent, les de la Tour étaient devenus possesseurs d'une partie du fief de Granges ; c'est là l'origine de cette propriété.

4) La maison de Montjovet (E), au nord de la tour, leur appartenait depuis une époque fort ancienne. Originaires du Val d'Aoste, on

¹⁰ Pour la filiation des d'Anniviers et Tavelli, voir *Armorial* ; pour l'acte de 1362, voir V. Van Berchem, *Guichard Tavel, évêque de Sion*, dans *Jahrbuch für Schweizer. Geschichte*, t. 24, 1899, pp. 225-226.

¹¹ Ch. S. 44. Pour leur généalogie, cf. Gremaud, *Documents*, t. V, p. 440.

¹² Doc. 1383, 1953, 2247, 2289, 2360, 2598.

ne sait comment les Montjovet se sont établis à Granges, sans doute par alliance. Guillaume, vassal de l'évêque en 1179, est le premier connu en Valais¹³. En 1314, cette demeure était entre les mains de François de Montjovet. Mais en 1339, elle appartenait à Louis, fils de feu François Albi; elle est dite « à côté de la tour commune ». Cependant cette maison semble distincte d'une autre, sa voisine, où en 1323 son père François fait son testament, en déclarant que cet immeuble situé « devant les maisons de Montjovet et Morestel » a été acheté avec la dot de sa femme Agnès¹⁴. Ces deux propriétés devaient provenir des Montjovet, soit d'Aymon, père de François de Montjovet, le dernier qui ait habité Granges. Il y avait donc tout un groupe de maisons sur cet emplacement relevant des deux fiefs Morestel et Montjovet qui passèrent, soit aux d'Albi, soit aux de Vineis-Poypon, et pour finir aux Tavelli. En 1423, le bailli du Valais investit François Bode, représentant de l'évêque, de la tour qui dépendait, pour une moitié, du fief d'Albi, et de l'autre, du fief de Montjovet; mais à cette époque le fief de Montjovet appartenait aux d'Albi; quant à celui des Morestel, dès 1383, il relevait des Tavelli¹⁵. D'après un acte de 1366, on voit que l'évêque confirme la possession de cette tour aux Tavelli; elle est dite « près de la première porte juxte la maison de Morestel », et encore en 1379, où Jacques Tavelli rachète la part de l'évêque sur cette construction pour 60 florins¹⁶. Il faut toujours distinguer dans ces transactions les droits de fiefs, comme celui de l'évêque, avec la possession du domaine utile, qui pouvait se transmettre par succession familiale ou achat.

5) A l'extrémité nord de la même chaîne de collines, en *F* (fig. 2), sur une croupe plus élevée, on avait construit une autre tour, probablement carrée, dite la tour d'Ollon. Dès le XII^e siècle, cette fortification appartenait à la famille de la Tour, mais pour une part relevant du fief de Montjovet. Pierre de la Tour, chevalier de Granges, et son frère Jaquet donzel en étaient possesseurs au début du XIV^e siècle. Elle revint à Mermet d'Ollon donzel, déjà en 1334 et 1339. Ce Mermet devait être apparenté aux de la Tour, vidomnes d'Ollon (Vaud), mais on ne sait à quel titre, il est seulement dit *successor* des biens de feu Pierre de la Tour et de son frère Jaquet.

Ce château est qualifié de « tour d'Ollon » en 1339, et en 1366 l'évêque affirme ses droits de fief sur cette propriété. Cette partie de la colline prit du reste la dénomination d'Ollon ou Oulons, qu'il ne faut

¹³ *Armorial*, art. *Montjovet*, p. 174.

¹⁴ Doc. 1371, 1766, 1489.

¹⁵ Doc. 2727.

¹⁶ Doc. 2108, 2292.

pas confondre avec le hameau d'Ollon au pied du mont de Lens¹⁷. Dans la suite, cette tour deviendra aussi la propriété des Tavelli, le fief restant à l'évêque.

6) Sur le haut du promontoire en forme de cône, à l'ouest de l'église St-Etienne, en *H* (fig. 2), s'élevait un dernier château dont on distingue encore les murs. Aucun des auteurs anciens, que ce soit Rivaz, Schiner et plus tard Rameau, ne se prononce sur les origines de cette ruine. Tamini l'identifiait avec le château des la Tour¹⁸. Cependant, en comparant les actes et les confins, on peut déduire que ce fort était celui de la Bâtie de Granges.

Bien qu'en général le terme de « bâtie » s'applique à des édifices quadrangulaires, qu'on a élevés surtout au XIV^e siècle, on le trouve plus anciennement comme synonyme de *turris*, *propugnaculum*¹⁹. Dans plusieurs actes on voit que cette « batista, battyta » concorde avec la désignation de terrains situés près des *bastimenta* de Granges. Les *bastimenta* sont généralement des murs d'enceinte, mais ici on a employé ce terme plus particulièrement pour désigner ceux qui étaient situés sous la bâtie, au-dessus des prés de la Barre. Gremaud, par erreur, a cru que cette porte de la Barre était celle de Sion²⁰. Pierre Leoni de Granges, de la famille des Lyonet de Granges, descendante d'une branche des comtes de Granges, possédait le péage de la localité hors la porte de la Barre, les prés de la Barre s'étendant sous la grande route du Valais. Ces Lyonet avaient conservé des propriétés voisines de celles des Albi, plus tard aux de la Bâtie, droit en dessous des murs de la dite Bâtie²¹.

A l'origine, ce fief appartenait à Henri Albi de Granges, qui était apparenté aux de Granges, car son neveu était en 1278 Pierre de Granges chanoine, son frère Pierre Lyonet, sa femme Aymonette, fille de Guillaume d'Anniviers²². On le qualifie en 1254 de frère de Pierre de la Tour; il apparaît dans plusieurs actes de 1239 à 1278²³. De cet Henri, dit *Albus* en 1260, ces biens passèrent à son fils Jacques et à sa petite-fille Isabelle, qui en devint la principale héritière avant 1296²⁴. Cette Isabelle se maria trois fois, son premier mari étant Aymon de la Bâtie, son deuxième Aymon de Challant (mort vers 1300), son troisième Ri-

¹⁷ Doc. 1671, 1652, 1766, 2108. Pour la famille de la Tour, voir L. de Charrière, *Les sires de la Tour, majors de Sion, seigneurs de Châtillon en Valais*, dans *MDR*, t. 24, 1868, pp. 331 et suiv., et aussi Doc. 674, 780, 1956, etc.

¹⁸ Tamini et Quaglia, *op. cit.*, p. 49; B. Rameau, *Le Vallais historique*, Sion, 1886, pp. 68-72.

¹⁹ Ducange, *Glossarium*.

²⁰ Doc. 1285.

²¹ Doc. 781, 3049.

²² Doc. 864.

²³ Doc. 477.

²⁴ Doc. 668, 1084.

chard de Villette (avant 1319), auquel elle apporte l'*hospicium* de la Bâtie. On connaît plusieurs membres de la famille portant le nom de la Bâtie ainsi que des mentions de ce château ²⁵.

Ces mariages successifs et les droits sur ce fief furent la cause de nombreuses difficultés. Isabelle avait cédé ses droits de propriété aux d'Anniviers qui devaient en recevoir l'hommage, l'évêque restant le supérieur féodal. En 1329, il y eut un accord entre Jean, seigneur d'Anniviers et Richard de la Bâtie, après la mort de sa femme Isabelle. Ce même de Villette, en 1339, appelé Richard de la Bâtie prêle hommage à l'évêque pour ses biens situés dans le *castrum* de Granges ²⁶. Des d'Anniviers la propriété parviendra aux Tavelli. En 1362, il y eut un partage, dont nous avons déjà parlé, où la Bâtie de Granges est attribuée à Béatrice de Chaland, fille de Jacques II d'Anniviers ²⁷. L'hommage n'ayant pas été renouvelé, ce fief était tombé en commise, l'évêque Guichard Tavelli le confisque, mais l'inféode en 1388 à Jeannette d'Anniviers, veuve de Jacques Tavelli. Plus tard encore, il y eut un procès à ce sujet réglé en 1411 ²⁸. Ces biens acquis autrefois par le seigneur d'Anniviers de la dame de la Bâtie doivent être reconnus par Guichard et Edouard Tavelli. Pour finir tous ces châteaux restèrent entre les mains des Tavelli; seuls les Albi ou leurs descendants conservèrent jusqu'au XVI^e siècle une partie du fief de Granges, en particulier celui de la tour commune.

Cette énumération des divers fiefs et châteaux nous permet de mieux comprendre l'histoire et la suite des événements historiques concernant ce site important de Granges.

Historique

Nous ne retracerons pas en détail les nombreux événements relatifs à Granges; nous ne mentionnerons que les faits ayant trait à l'histoire générale du Valais.

On ne sait rien des premières origines de cette localité, mais on peut supposer que sa position remarquable au centre de la vallée a déjà été habitée à une époque très ancienne. Jusqu'ici, il n'a été relevé aucune trace de l'occupation romaine. Tout près, sur la hauteur de Pintzet, on a découvert en 1942 des tombes à dalles du Néolithique ou du Bronze et plus anciennement d'autres sépultures près du village, avec des objets, dont un poignard de type italique, deux torques et une grande épingle

²⁵ Doc. 1169, 1413, 1423, etc. — Le nom de la Bâtie nous semble être un surnom provenant du château et donné à ses propriétaires.

²⁶ Doc. 1568, 1776.

²⁷ Cf. notre note 10.

²⁸ Doc. 2405, 2602.

de l'âge du Bronze ²⁹. La supposition que Granges dépendait de la «villa» de Sierre, donnée par Sigismond à Agaune en 515, a été avancée sans preuves. C'est du reste peu probable, car Granges au haut moyen âge était un alleu indépendant des biens d'église ³⁰.

L'histoire de Granges se confond avec celle de ses seigneurs qui apparaissent, nous l'avons vu, au début du XI^e siècle. Ils sont connus depuis le comte Ulric jusqu'à Louis de Granges, un des barons du comte de Savoie en 1149. Un prieuré bénédictin fondé par cette famille, dédié à S. Jacques, est cité pour la première fois en 1152 ³¹. Il était probablement construit très près de l'église paroissiale, sous la colline d'Oulon. Fort appauvri à la suite des guerres et de la peste, il est uni au prieuré d'Ayent en 1378. Enfin en 1620, l'abbaye d'Ainay, dont il dépendait, le vend au chapitre de Sion ³². Sa chapelle renfermait un caveau des seigneurs du bourg.

Nous avons déjà expliqué le morcellement de la seigneurie après la mort de l'évêque Boson de Granges et comment le château principal revint aux d'Ayent et aux d'Anniviers, pour finir aux Tavelli. Pendant toute cette période ce fief dépendait du prince évêque.

A la suite de la guerre de 1260 entre Pierre II de Savoie et l'évêque Henri de Rarogne, il est question dans le traité du 5 septembre de cette année, d'échanges de fiefs au-dessus de la Morge pour la région de Sierre; la Savoie rappelle ses droits, entre autres sur ceux d'Henri dit Albus, de Guillaume de la Tour, de Boson Schalière, de Jacques d'Anniviers, qui concernent aussi Granges ³³. Mais c'est surtout au XIV^e siècle que ces châteaux jouent un rôle dans les guerres incessantes.

Les hostilités éclatèrent tout d'abord entre les la Tour-Châtillon et l'évêque Guichard Tavelli, les communes luttant contre l'évêque. On sait comment dans cette première guerre le comte Amédée VI est venu au secours de l'évêque; Granges sera occupé le 19 avril 1350 par les troupes savoyardes. Le traité du 24 avril suivant ne ramène pas la paix. Une seconde campagne d'Amédée VI eut lieu avec la prise de Sion; les officiers de Savoie avaient conservé comme point d'appui les châteaux d'Ayent et de Granges. Le Haut-Valais avec l'aide des la Tour s'insurge à nouveau contre l'évêque et le comte de Savoie, et Charles IV décide d'intervenir pour ramener la concorde; son représentant le comte d'Aarberg s'empare de Granges en octobre 1354. Le bailli savoyard Jean

²⁹ M.-R. Sauter, *Préhistoire du Valais*, dans *Vallesia*, t. 5, 1950, p. 98.

³⁰ Tamini et Quaglia, *op. cit.*, p. 7.

³¹ Doc. 136.

³² Ch. S. 62, 64.

³³ Doc. 668.

d'Aubonne est envoyé auprès du représentant de l'empereur pour essayer d'établir une trêve, mais ce n'est qu'après de multiples démarches que le château fut remis au bailli, le 3 décembre 1355. Les « hordes rebelles » ayant reparu et assiégé le château, le bailli réussit à les disperser, à approvisionner la place forte et à frapper de lourdes amendes les villages voisins³⁴. Ce ne fut qu'au traité d'Evian, en 1361, que Granges est rendu au seigneur d'Anniviers, à condition que pendant 9 ans il ne prendrait pas les armes contre le comte³⁵.

Depuis le mariage de Jacques Tavelli avec Jeannette d'Anniviers en 1351, mariage négocié par l'évêque Guichard, le mécontentement de Pierre de la Tour ne fit qu'augmenter et aboutit à une guerre particulière entre les familles de la Tour et Tavelli. Les de la Tour réclamaient de Jacques Tavelli un double hommage qu'ils prétendaient leur être dû par Jeannette d'Anniviers, comme héritière de Nantelme d'Ayent. Au début de l'an 1364, Antoine de la Tour s'empare de nuit du château où commandait le châtelain de l'évêque et de Jeannette Tavelli. Urbain V, sollicité par l'évêque Guichard, enjoint à de la Tour de rendre la place. Il y eut un siège en règle, établi par les troupes du parti épiscopal, car de la Tour y détenait des prisonniers; le chapitre envoie des armes et des engins de siège³⁶. Enfin, le 31 mai 1366, les sires de la Tour remettent le château au légat apostolique et le lendemain l'évêque le rétrocède à Jacques Tavelli³⁷. Ainsi se terminèrent ces hostilités. Dans la suite, en 1370, Jacques Tavelli abandonna aux frères de la Tour le fief que Nantelme d'Ayent avait pu tenir de Jean de la Tour ou de son fils Pierre, Jeannette d'Anniviers ratifiant cet acte de son mari³⁸.

Mais les troubles ne cessèrent pas, car après la lutte contre les de la Tour, qui débute en 1367, et surtout après le meurtre de l'évêque Guichard en 1375, la guerre devint générale, avec intervention de la Savoie. Nous ne savons pas la date exacte de la destruction du château de Granges, car il n'échappa point aux dégâts causés par la guerre dite de Rarogne. Simler dit que les habitants ont détruit le château des de la Tour à Granges, en même temps que les autres châteaux de cette famille³⁹. Mais les de la Tour ne possédaient qu'un des châteaux, les autres relevant des Tavelli; il est cependant probable que la fureur populaire s'attaqua à tous les châteaux de la noblesse du pays sans distinction.

³⁴ Pour toute cette période, voir V. Van Berchem, *op. cit.*

³⁵ Doc. 2062.

³⁶ Pour cette guerre, cf. Van Berchem, *op. cit.* et Doc. 2105.

³⁷ Doc. 2107, 2108.

³⁸ Doc. 2147.

³⁹ J. Simler, *Vallesiae descriptio*, Zurich, 1574, p. 52.

En 1411, l'évêque Guillaume de Rarogne énumère ses griefs contre Guichard et Edouard Tavelli et déclare qu'il faut rebâtir dans le château l'église détruite et démolie par ceux qui le détenaient; il accuse les Tavelli de maintenir dans leur fort des prisonniers et d'agir gravement contre les intérêts de l'église; il leur enjoint de reconnaître ses droits ⁴⁰. Il paraît donc qu'à cette date le château des Tavelli était encore debout. D'après un acte de 1417, où le délégué du duc de Savoie expose ses griefs contre les communes au sujet des violences commises contre ses hommes d'armes envoyés dans le val d'Ossola, on voit que ces hommes avant de se rendre à Loèche se sont arrêtés à Granges au mois de juin 1416 dans le château de noble Edouard Tavelli ⁴¹.

A ce moment, en 1416, il ne semble pas que ce château soit détruit, mais le duc avait dû faire garder les châteaux épiscopaux par ses troupes pour s'opposer aux patriotes des communes. Les Valaisans répondent que ces faits sont la conséquence de l'attaque de Jean de Cervent, venant de Conthey, sur les localités d'Hérens, de Loye et de Grône. Mais c'est bien vers 1417, à la suite de toutes ces dévastations, que le château a été brûlé et ruiné par les dizains, car le 27 novembre 1417 les capitaines des dizains nomment un lieutenant ou châtelain pour Loye et Grône dans l'ancien territoire de Granges ⁴². En résumé, on peut dire qu'une première vague de destruction a eu lieu après 1375, atteignant surtout les propriétés des de la Tour, et que le château principal des Tavelli n'a été ruiné que vers 1417.

C'est seulement en 1432, dans un accord entre les patriotes, l'évêque de Sion, avec Guichard Tavelli et son fils Guillaume, qu'il est fait allusion au siège et à la prise du château par les patriotes ⁴³. On dit bien que ces faits sont anciens, que les Tavelli devront recouvrer leurs biens immobiliers, recevoir une indemnité pour les provisions et objets pris dans leur château. Mais cette antique demeure féodale ne se releva pas de ses ruines.

En 1451, il y eut une transaction entre les frères Jacques et Jean Tavelli avec Guillaume au sujet de l'héritage de leur oncle Edouard et de leur grand'mère Jeannette d'Anniviers, Jacques et Jean cédant tous leurs biens à Guillaume, depuis Evian en bas dans le diocèse de Genève ⁴⁴.

⁴⁰ Doc. 2602.

⁴¹ Doc. 2660.

⁴² Doc. 2665. Cette date de 1417 est en général admise par les historiens, d'autant plus que les Tavelli responsables du meurtre de Jean Fabri de Grône avaient indisposé les Patriotes. — Tamini et Quaglia, *op. cit.*, pp. 21, 49.

⁴³ Doc. 2825, 2826.

⁴⁴ Doc. 3044.

Les Tavelli durent reconstruire, non le château, mais une maison forte à l'angle SO du bourg, pour y loger leur châtelain. Cette maison de la fin du XVe siècle existe encore, mais fortement transformée en 1747 et de nos jours; elle abritait une chapelle dans la tour. C'est là que plus tard le châtelain de la ville de Sion tiendra ses assises ⁴⁵.

Par le mariage de Pierre II de Rovéréa avec Jeanne Tavelli (1513), une partie de la seigneurie revint aux de Rovéréa, l'autre partie aux de Chevron, Marguerite Tavelli ayant épousé Petremand de Chevron. En 1603, la dernière héritière, Marguerite de Rovéréa de Bex, vend le château et la seigneurie à la bourgeoisie de Sion, qui dès lors y établit un châtelain de 1606 à 1798. Vendue à la Révolution à deux particuliers, puis à M. Julier, baron de Badenthal, la maison du châtelain fut ensuite rachetée avec les terrains des ruines par le curé Jacques Terrasse qui la répara ⁴⁶.

La communauté de Granges a certainement existé depuis le XIIIe siècle, car elle avait la jouissance des pâturages et des forêts, l'entretien des ponts. Ces hommes de la châtellenie sont cités en 1257, la communauté en 1335 et 1339, à cette dernière date pour leurs revenus du péage de la route, Antoine et Jean Messelier étant procureurs ⁴⁷. Le plus souvent l'assemblée communale était présidée par le seigneur sur la place publique supérieure, à l'entrée nord du bourg ou à l'église. En 1348 ce sont Jean d'Anniviers et Louis Albi qui représentent la communauté ⁴⁸. Il n'est fait aucune mention de franchises écrites, seul le souverain, l'évêque, aurait pu les accorder. Peu à peu, les différentes parties de l'ancienne châtellenie, les anciens quartiers, se séparent du centre en suivant leurs intérêts particuliers, avec des procureurs distincts, le mont de Lens avec Lens, St-Léonard, Grône, formant des communes séparées. La justice dépendait des seigneurs féodaux et leurs fourches patibulaires s'élevaient aux abords du bourg, celle des Albi sur une crête dans les marais près de la grande route ⁴⁹. La première paroisse fut celle de St-Etienne dépendant du chapitre cathédral, avec tout auprès le prieuré, dont nous avons déjà fait mention.

⁴⁵ Tamini et Quaglia, *op. cit.*, pp. 21, 27, 32, 33, etc.

⁴⁶ *Ibidem*.

⁴⁷ Doc. 641, 1683, 1744.

⁴⁸ Doc. 1930.

⁴⁹ En 1449, Doc. 3016.



Fig. 2. — Granges: plan des châteaux et du bourg.

Description archéologique

Le château de Granges (fig.2, A). Il subsiste encore des murs importants de ce château, le plus ancien, sur la crête sud des collines⁵⁰. On peut suivre les bases de la tour principale, formant un rectangle irrégulier de 15,20 m et 12,50 m pour les faces longitudinales, sur 9,50 m et 7,50 m pour les faces latérales. Ce donjon occupe le sommet de la position. Les épaisseurs de murs sont de plus de deux mètres au sud, sur les autres côtés de 1,40 m à 1,50 m. On y a adjoint à l'angle SE une annexe de forme semi-circulaire, qui semble moins ancienne. Elle pourrait avoir servi de cage pour un escalier, mais peut-être aussi à l'étage de chapelle privée des seigneurs, car on ne voit aucune trace de degrés. Cette tour était l'ancien manoir des comtes de Granges, appelé plus tard « tour d'Anniviers ». Son irrégularité de plan provient de modifications successives. Le donjon était relié à une enceinte qui enfermait le château proprement dit; cette enceinte suivait le haut de la crête, contenant au NO une cour avec des dépendances, maintenant disparues, car on y a creusé une carrière et établi vers son entrée un réservoir, en faisant sauter les murs dont de gros blocs ont été renversés. A l'angle oriental existait un bastion avec une tourelle carrée, à pic au-dessus des pentes qui s'éboulent. Tout le front sud est tombé, emportant les murs extérieurs, dont on distingue encore des vestiges avec des poutres calcinées. Une série de logements ou de dépendances étaient élevés sur cette enceinte. De là, un mur perpendiculaire descendant la colline allait rejoindre les fortifications et la porte sud du bourg.

L'enclos entre l'entrée et le donjon, soit toute la partie occidentale de la position, présente encore des murs bien conservés, établis en partie sur de gros rochers, une tourelle carrée occupait l'angle NO. L'ensemble des maçonneries présente les caractères des XIII^e et XIV^e siècles; mais les d'Anniviers et les Tavelli à la suite des sièges ont dû procéder à de nombreuses réfections. Il est possible qu'à la tour principale il y ait encore des parties plus anciennes, romanes, mais pour le vérifier il faudrait dégager les bases.

L'entrée de la forteresse supérieure s'ouvrait au nord près du réservoir actuel; elle était précédée d'un fossé dont on voit encore les traces et le mur d'appui extérieur. Plus bas, en B, on devait traverser avant d'arriver au château un ensemble de constructions, de logis et de dépendances appelés dans les actes « la poipe ». Il présentait la forme d'un

⁵⁰ Nous avons été obligeamment secondé pour ces relevés par MM. André Donnet, l'abbé G. Gillioz et Camille Wenger, géomètre.

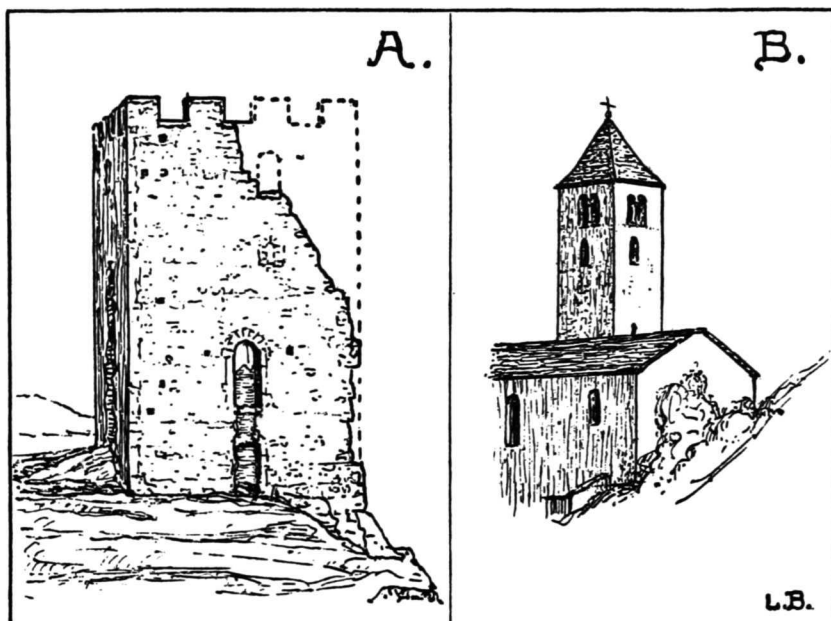


Fig. 3. — Granges: tour commune et ancien clocher St-Etienne.

enclos rectangulaire coupé en son centre par une porte dont on voit un des côtés. Les autres édifices sont détruits et recouverts de buissons. On parvenait dans cet enclos par une porte dominant un fort talus; il n'en subsiste aucun vestige. Pour accéder au château, il fallait passer au moins trois portes, sans compter la première entrée de l'enceinte extérieure au-dessus du bourg.

Plus bas, en direction du nord, on aboutit à un plateau où s'élevait la tour dite « tour commune » (C). Elle a subsisté avec toute sa hauteur jusqu'en 1910, date à laquelle un entrepreneur l'a démolie (fig. 3, A). On peut distinguer la moitié de ses fondations rasées au sol et présentant un carré de 14,50 m de côté. Jusqu'en 1850, divisée par des cloisons en bois, elle fut utilisée comme demeure par les Français Nodler et Brenton travaillant aux digues du Rhône. On reste étonné du peu d'épaisseur de ses murs (1,20 m à 1,50 m). Les anciennes photographies nous permettent d'évaluer sa hauteur à environ 23 mètres, surmontée de 3 créneaux sur chaque face⁵¹. Au premier étage, elle communiquait au nord et au sud par deux portes avec les deux maisons voisines, appartenant

⁵¹ Photographies dans Solandieu, *Les châteaux valaisans*, Lausanne, 1921, p. 51.

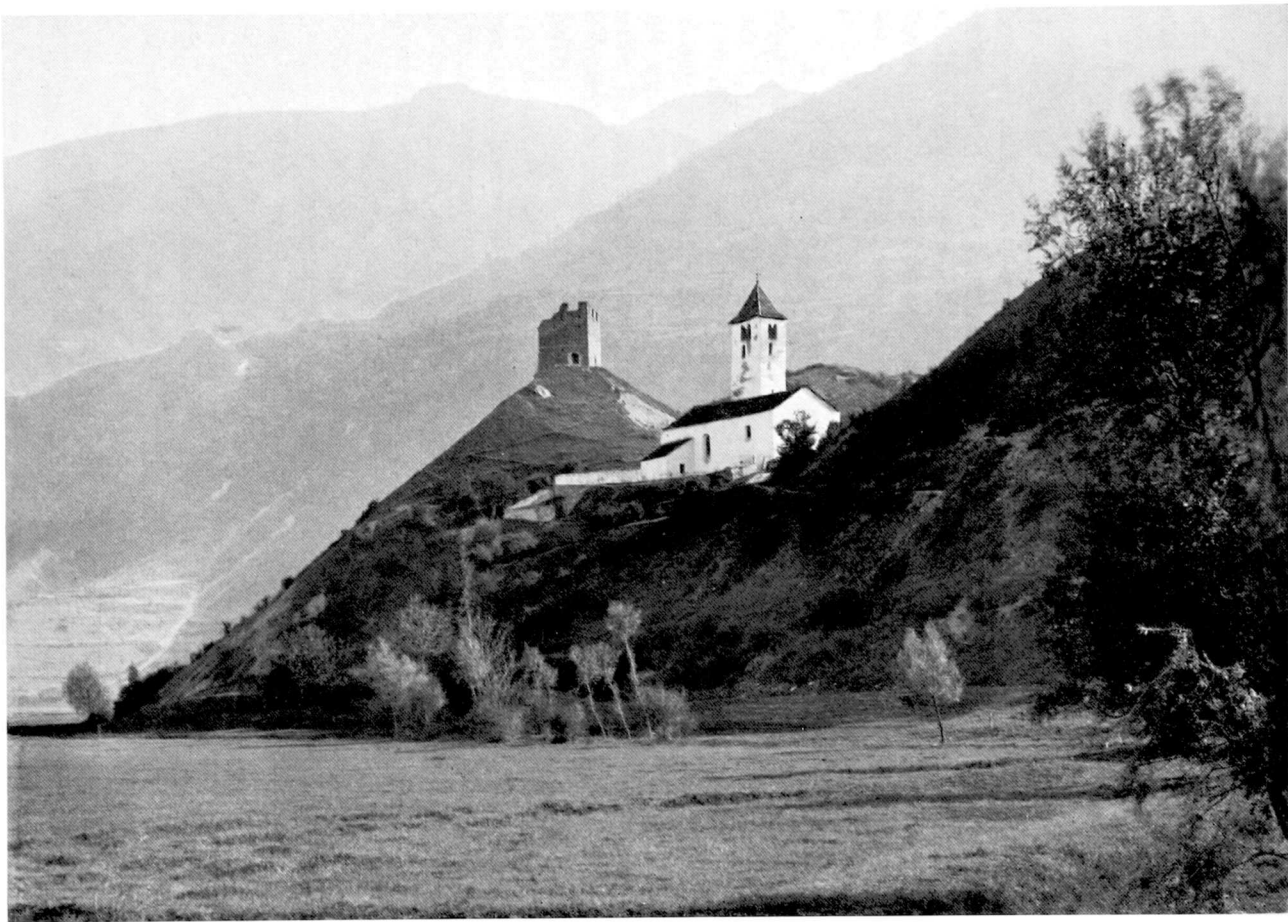


Planche I — Granges. Vue des collines, de l'église St-Etienne et de la tour commune.
(Extrait de B. Rameau, *Le Vallais historique*, Sion, 1885, photo Fischer frères, Vevey).

aux seigneuries de Morestel et Montjovet. Ces maisons n'étaient pas jointes à la tour, mais il y avait un intervalle entre elles et on devait parvenir à la tour par des ponts. Les photographies montrent derrière les ouvertures un mur médian, qui devait sur toute la hauteur diviser la tour pour séparer les deux propriétés. Ce mur médian liant les côtés opposés explique le peu d'épaisseur des faces extérieures.

Il ne reste que quelques traces sur le sol des édifices devant la tour, seul un mur subsiste à l'ouest du côté du bourg. Il devait se relier à la première entrée de l'ensemble du *castrum*. Cette porte est mentionnée dans un acte de 1366, mais ce n'est pas celle de l'enceinte du bourg comme le croyait Tamini⁵². On y parvenait par un chemin coudé dont on distingue encore les traces. Cette porte donnait accès à l'ensemble des fortifications établies sur la crête orientale des collines. Au nord de la porte, il y avait un fossé qui isolait le groupe des défenses établies autour de la tour d'Ollon.

L'extrémité du promontoire formant une croupe plus élevée, en *F*, supportait une tour, dite d'Ollon ou Oulon, appartenant à l'origine aux de la Tour. Il n'en subsiste rien de visible, mais quelques sondages permettraient certainement de retrouver son plan (tour env. 10 m x 10 m). Cependant, d'après l'aspect du sol, on peut estimer que c'était une construction carrée avec un mur d'enceinte ou chemise suivant la crête. Du côté de la tour commune, on voit une double terrasse dominant à l'ouest le fossé près de l'entrée. Le mur extérieur existe encore en partie.

Enfin le dernier château, situé sur la colline au NO (fig.2, *H*), que nous avons déterminé comme appartenant à la Bâtie de Granges, présente encore quelques substructions importantes. Les murs du côté de l'entrée du bourg, autrefois la porte de la Barre, sont visibles sur plusieurs mètres de hauteur, mais minés par les eaux ils ne tarderont pas à s'écrouler. Les bases de la tour principale sont encore conservées, formant un rectangle irrégulier de 8,70 et 10,50 m de largeur sur 11,70 m de longueur moyenne. Du côté sud, la face de la tour prononce une brisure parallèle au mur d'enceinte. L'épaisseur des maçonneries est variable: au sud, elle dépasse 2 mètres, ailleurs 1,80 m. Nous avons ici un donjon de tradition romane, du début du XIII^e siècle, qui prouve que la Bâtie est antérieure au XIV^e siècle et qu'Henri d'Albi devait déjà l'occuper.

L'entrée au midi est conservée; c'était un couloir coudé contournant le donjon. La terrasse quadrangulaire au NO prolongeait les murs de la tour et formait un éperon assurant la défense au-dessus de la porte

⁵² Doc. 2108.

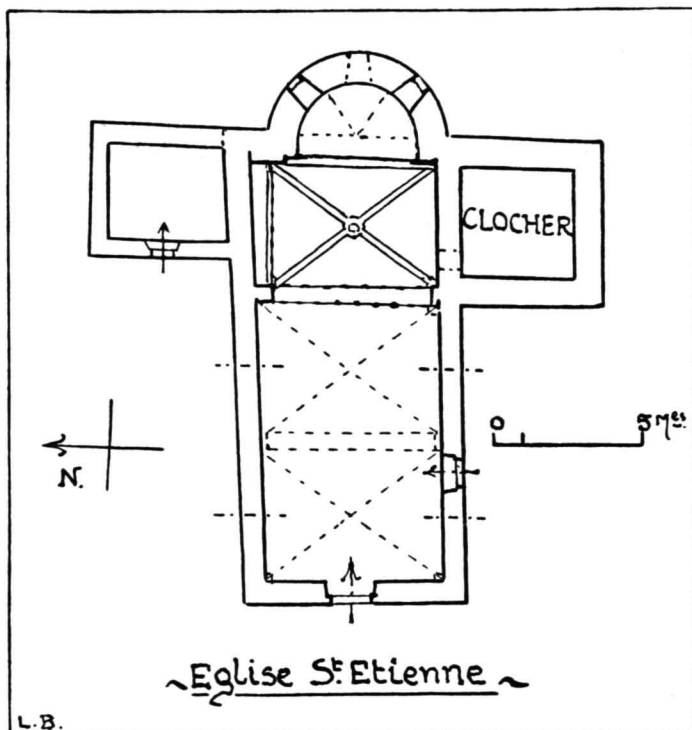


Fig. 4. — Granges: plan de l'ancienne église St-Etienne.

de la ville. A l'opposé, du côté de l'église, les constructions ont disparu; on peut cependant distinguer contre la tour l'emplacement d'un corps de logis carré, l'habitation seigneuriale. L'enceinte sur ce front a été démolie; elle suivait le haut des crêtes, mais par un mur devait se relier derrière l'église St-Etienne à l'ensemble des fortifications encerclant les châteaux et le bourg.

Le bourg. Le tracé des rues principales n'a pas été modifié, sauf vers l'entrée nord. Il existe encore des maisons anciennes, partiellement en bois, les moins transformées bordent la rue qui monte à l'église. A l'angle SO du village s'élève l'ancienne demeure des châtelains construite au XV^e siècle, après la ruine des châteaux. C'est un édifice avec des pignons en escalier, souvent remanié; il occupait l'angle de l'enceinte du bourg⁵³. Les fortifications du bourg, détruites en même temps que les châteaux,

⁵³ Photographie dans Solandieu, *op. cit.*, p. 127. — Voir aussi, p. 147, fig. 5, à gauche.



Fig. 5. — Vue générale de Granges, par E. Wick, 1864-1867.

ont disparu sauf quelques fondations, mais on peut facilement en reconnaître le tracé, avec au-devant l'emplacement des fossés alimentés par des canaux. Deux portes principales : au nord, celle de la Barre (soit de la digue) ; au sud, celle conduisant au pont du Rhône, donnaient accès au bourg. Une poterne devait aussi s'ouvrir au midi dans le front sud, sur le chemin de Grône. De ce côté, on peut suivre des terrasses et des murs.

L'église St-Etienne. Les anciens dessins de Wick (fig. 5) et des photographies nous ont conservé l'image de l'ancienne église⁵⁴. Elle a été malheureusement démolie et on a changé son orientation. On a commencé par abattre le clocher en 1892 pour édifier celui qui existe actuellement, puis en 1910 tout le reste de l'église, reconstruite avec les matériaux de la tour commune !

Nous pouvons en donner le plan conservé par le cadastre (fig. 4). C'était un sanctuaire très intéressant à nef unique avec trois travées et un chœur semi-circulaire. Les deux premières travées semblaient plus récentes avec des fenêtres des XVII^e et XVIII^e siècles, mais pourvues de voûtes en arêtes. La troisième travée précédant le chœur, désaxée par rapport à l'abside, voûtée avec croisées d'ogives et clef de voûte armoriée, datait certainement du XV^e siècle. Elle aura été reconstruite après les déprédations mentionnées en 1411 par l'évêque. Enfin l'abside semi-circulaire, voûtée d'arêtes, était éclairée par deux profondes embrasures, la troisième au centre ayant été bouchée ; ce chœur était sans doute

⁵⁴ E. Wick, manuscrit à la Bibliothèque publique de l'Université, à Bâle ; cartes postales prises avant la démolition : E. Pasche, fotogr., Sion ; Rameau, *op. cit.*, édition illustrée, 1885, pl. 26, que nous reproduisons sur notre pl. I.

encore roman, probablement du début du XII^e siècle. Au sud de la troisième travée s'élevait un clocher de type roman décoré de gracieuses fenêtres géminées avec colonnettes au dernier étage ⁵⁵. Il est bien fâcheux qu'on ait encore de nos jours fait disparaître un des plus anciens clochers du Valais (fig. 3, B, et pl. I).

L'église n'apparaît dans les actes qu'en 1250, son *presbiter* en 1234, mais elle doit être aussi ancienne que les châteaux, son caveau contenant les tombes des comtes de Granges ⁵⁶. Dans le nécrologe de Granges du XI^e siècle, on lit à la date du 21 mai, *Obitus Benedicti sacerdotis qui fecit domum Sti Stephani* ⁵⁷. Schiner disait: « On aura de la peine à fixer l'antiquité de ses châteaux, une preuve de celle-là pourra être l'église de ce village qui porte la marque des premiers siècles ⁵⁸ ».

Le cimetière a toujours entouré l'église, tout auprès s'élevait le prieuré dépendant d'Ainay, où les seigneurs de Granges avaient aussi un caveau. Il n'en reste aucune trace. Tamini dit que cet « hospice s'élevait sur les pentes qui, du milieu du village, conduisent à l'église paroissiale ⁵⁹ ». Nous pensons que c'était au-dessous du cimetière, contre la colline d'Oulon.

Malgré les nombreuses destructions, encore récentes, Granges offre aux archéologues un champ d'études intéressant, mais cette description sommaire ne saurait épuiser un sujet qui nous reporte aux premiers âges si mal connus de la féodalité.

⁵⁵ Ce clocher très élancé par rapport aux dimensions restreintes de sa base (5,50 x 5,50 m.) rappelle l'école des clochers du nord de l'Italie.

⁵⁶ Doc. 398, 536.

⁵⁷ Dans *MDR*, t. 18, p. 322.

⁵⁸ H. Schiner, *op. cit.*, p. 34.

⁵⁹ Tamini et Délèze, *Nouvel Essai de Vallesia christiana*, St-Maurice, 1940, p. 296.— Doc. 1132, 1385 (pièce de terre sise à Oulons).